

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/15/2021031981/justel>

Dossier numéro : 2021-07-15/25

Titre

15 JUILLET 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2018 portant exécution du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 30-07-2021 page : 77245

Entrée en vigueur : 09-08-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). L'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2018 portant exécution du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre est remplacé par ce qui suit :

" Les deux périodes visées à l'article 11 du décret se déroulent, chaque année, les mardis et mercredis des troisième et vingt-huitième semaines du calendrier.

Le Ministre peut modifier les dates mentionnées à l'alinéa 1er, à condition de conserver une période en janvier et une période en juillet. "

[Art.](#) 2. Le Ministre qui a la Culture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.